ASSOCIATION DE HINDISHEIM-LIMERSHEIM POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

LES GRANDES DATES DE L'ASSOCIATION EN 2017

19 février Bourse aux articles de pêche 30 juillet Concours de pêche des retraités

11 mars
Ouverture 1^{ère} catégorie
Pêche réservée au plus de 50 ans,
Carpes frites réservation au 03.88.68.53.13

O9 avril Pêche à l'américaine

22 équipes, réservation Matthieu au 06.82.11.18.83

13 août

Tournoi de pétanques

Concours de pêche 2x4 heures en no-kill 26 novembre Assemblée générale à 9 h.

22 equipes, réservation Laurent au 06.82.10.22.53. **Version mi**

Version mise à jour le 10/01/17 - A

CALENDRIER 2017, PÊCHE DES SOCIÉTAIRES ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Dates	Jour	Genre	Repas	Dates	Jour	Genre F	Repas
19 février	D	Bourse Articles de Pêche	Knacks	23 juillet	D	Pêche des sociétaires (8h-18h)	
09 avril	D	Pêche à l'américaine	Civet de lapin	27 juillet	M	Pêche des sociétaire (13h-20h)	
23 avril	D	Concours 2x4 heures	Choucroute	30 juillet	D	Concours de pêche des retraités	Carpes frites
08 mai	L	Pêche Sociétaire (8h-18h)	Grillades	01 août	M	Pêche des sociétaire (13h-20h)	
09 mai	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		08 août	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)	
14 mai	D	Pêche des sociétaires (8h-18h)		13 août	D	Pêche des sociétaires 8h-18h -	
16 mai	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)				Tournoi de pétanques	Grillades - Salades
23 mai	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		15 août	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)	
28 mai	D	Pêche des sociétaires (8h-18h)	Rossbeef	22 août	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)	
30 mai	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		29 août	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)	
06 juin	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		05 septembre	M	Pêche des sociétaires (13h-19h)	
13 juin	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		12 septembre	M	Pêche des sociétaires (13h-19h)	
20 juin	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		17 septembre	D	Pêche des sociétaires (8h-18h)	Tête de veau
27 juin	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		19 septembre	M	Pêche des sociétaires (13h-19h)	
02 juillet	D	Pêche des sociétaires (8h-18h)		24 septembre	D	Pêche Sociétaire (8h-17h)	
04 juillet	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		26 septembre	M	Pêche des sociétaires (13h-19h)	
09 juillet	D	Pêche des sociétaires (8h-18h)		01 octobre	D	Pêche carnassiers (8h-17h)	Pot au feu
11 juillet	M	Pêche des sociétaires (13h-20h)		29 octobre	D	Pêche carnassiers (8h-17h)	Navets salés
16 juillet	D	Pêche des sociétaires (8h-18h)		10 novembre	D	Pêche carnassiers (8h-12h)	Moules frites
18 juillet	M	Pêche des sociétaire (13h-20h)		26 novembre	D	Assemblée Générale	

Le calendrier sera remis d'actualité et réédité selon le besoin, trois ou quatre fois durant la saison, de cette manière vous n'aurez pas la surprise de trouver la porte fermée. Le calendrier paraîtra en principe un mois avant toutes modifications et il sera numéroté par A, B, C, D... de sorte que vous pourrez savoir si vous le possédez déjà.

La vente des cartes de pêche 2017 se fera de 10 h à 12 h au chalet des pêcheurs.

En janvier : les dimanches 8, 15, 22 et 29 - en février les dimanches 05, 12, 19 et 26 - en mars le dimanche 05.

Lors de la saison à l'étang.

23 avril

Possibilité de prendre sa carte de pêche par internet au : www.cartedepeche.fr

Les cartes seront vendues au Restaurant STAMMTISCH en face de l'église à partir de janvier tous les jours de 10h à 13h et de 16h à 19h sauf dimanche et mardi ainsi que jeudi après-midi.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES LOTS DE PÊCHE DE L'ASSOCIATION

autre que les lots réciprocitaires en rivière et réservés uniquement aux membres de l'association

LA GRAVIÈRE DE HINDISHEIM:

Eau close de 2ème catégorie. Pêche réglementée, autorisation de pêche avec carte spéciale à 20, r € accompagnée de la carte de pêche de l'association ou de la cotisation de l'association ou de la carte interfédérale. Ouverture toute l'année sur le secteur autorisé. Fermeture et taille spécifique des espèces selon arrêté préfectoral. Immersion au printemps et en automne. Le nombre de truites pouvant être emporté par jour et par pêcheur est de 6 poissons. Le portail doit être obligatoirement refermé après chaque passage. La clé du portail est remise aux pêcheurs détenteurs de la carte gravière contre une caution de 40, r €. Amorçage bouillettes modéré à 5 kg/jour par pêcheur. Baignade, plongée et canotage interdit. Pêche de nuit et feu interdit. Barbecue consenti. La gravière est en réciprocité interdépartementale. www.cartedepeche.fr (voir option 20, r €).

L'OBERES-SANDLOCH:

Étang 2^{tme} catégorie de l'Association. Eau close. Pêche en no-kill (pas de bourriche, remise immédiate à l'eau) autorisée toute l'année. Pêche à la cuillère et au leurre interdite. Pêche de nuit et feu interdit. Barbecue consenti. Immersion en automne. Deux cannes maximum autorisées.

L'UNTERES-SANDLOCH:

Étang 1 et catégorie de l'Association. Eau close. Immersion au printemps. Pêche réglementée selon arrêté préfectoral. Pêche en no-kill (pas de bourriche) du 2 et l'annuche d'Avril à la fermeture. La pêche à la mouche en no-kill pourra également se pratiquer durant cette période. Une immersion de truites rehaussera cette pêche. Les autres espèces de poissons devront sans exception être relâchés. Durant la période allant de l'ouverture de la 1 et catégorie au deuxième Samedi d'Avril inclus 6 truites par pêcheur et par jour pourront être emmenés. Une canne maximum autorisées

L'ÉTANG RIESCHLACH:

Étang 2^{lme} catégorie de l'Association. Eau Close. Ouverture selon un calendrier des manifestations. Par jour de pêche réservé aux membres de l'Association et par pêcheurs seul 1 carpe peut être emportée. Immersion en automne et aléatoirement des truites en cours de saison. Carte journalière à 5, € Autorisation pêche annuelle 30, € Les pêches pour les moins de 8 ans sont gratuites. Pour les détendeurs de la carte de pêche de l'Association, les pêches sont gratuites. En automne plusieurs parties de pêche permettent la pêche du carnassier; c'est durant ces pêches que sont autorisées deux cannes; une pour le carnassier et l'autre pour prendre des vifs. La pêche à la cuillère et au leurre est interdite toute l'année sauf la journée spécifique inscrite au calendrier.

RÈGLE GÉNÉRALE APPLICABLE A TOUS LES ÉTANGS DE L'ASSOCIATION

La taille des carnassiers est celle définie par le comité à savoir 65 cm pour le brochet et 50 cm pour le Sandre. Le non respect de ces règles expose à l'exclusion des droits de pêche de l'Association. Les Gardes de l'Association **MM. Laurent BEYHURST & Denis DIETSCH ainsi que les Gardes-Pêche du Bassin** peuvent à tout moment contrôler votre carte de pêche.

Après votre partie de pêche veillez à laisser votre poste de pêche aussi propre que vous souhaiteriez le retrouver la prochaine fois. Et n'oubliez pas, le poisson que vous ne voulez pas manger relâchez-le. Il est important pour nous de pouvoir transmettre nos courrier à tous les membres. Aussi en cas de changement d'adresse ou d'adresse mail, faite le nous savoir.

La pêche aux brochets et aux sandres dans la gravière a les mêmes dates d'ouverture et de fermeture que celles inscrites sur votre carte de pêche (cours d'eaux de 2° cat). La situation sur la gravière reste figée et les travaux d'exploitation ne semble pas démarrer dans un proche avenir, cependant un tas de terre surmonté de piquets garnis de barbelés devrait empêcher l'accès aux baigneurs. Depuis 2006 les chasseurs ne chassent plus sur ce site. Il appartient à la Fédération de savoir si la cage sera remise en service au vue des dégradations subies. Plusieurs réunions de concertation auront lieu pour réorganiser la gestion de la pêche et du plan piscicole. Un plan pluriannuel d'aménagement des berges et des frayères est également prévu. Plusieurs frayères artificielles et 2 frayères naturelles ont étés mises en place ; la pêche à proximité de ces frayères n'est pas tolérée. L'extension du droit de pêche avait été balisé mais des gens sans scrupules ont arraché ces balises et nous serons intransigeant quant au non-respect des règles établies. Les gardes du bassin seront encouragés pour faire respecter le règlement et les pêcheurs non munis de permis seront poursuivis pour pénétration chez autrui, défaut de carte de pêche, vol et vandalisme. La Mairie a acceptée l'offre de service des gardes et ceux-ci pourront dorénavant faire respecter la loi sur tout le site. Les bracos et les baigneurs ne seront pas épargnés.

Nous envisagerons de créer des refuges pour que les poissons puissent se mettre à l'abri du cormoran.

Dans les divers objectifs de l'association, ils en est qui nous tiennent plus particulièrement à coeur. D'abord notre attachement constamment renforcé à la vie du comité technique de gestion piscicole du bassin Ehn-Andlau-Scheer; c'est par ce comité que les associations de pêche parviennent à renforcer les solides liens d'amitié qui les lies à leurs passions et c'est ensemble qu'elles forceront le destin des rivières pour qu'un jour elles soient rendues à leurs pureté d'antan et que les poissons pourront y vivre à profusion. Le comité technique de gestion piscicole du bassin Ehn-Andlau-Scheer ainsi que les associations ont des partenaires qui soutiennent par leurs initiatives la pêche sur notre bassin. Nous tenons à rendre hommage aux 52 communes qui composent le syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer.

Nous tenons aussi à remercier nos divers partenaires, commerçants et entreprises avec lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années et que nous tenons à assurer de notre fidélité. L'association Saumon Rhin qui par ses ambitions travaille fortement au retour des saumons et à tant d'autres espèces.

Plusieurs frayères-refuges naturelles seront mise en places ces prochaines années et la frayère sur le Rottgraben (Andlau) devrait enfin se réaliser prochainement.

Le comité qui compose l'âme vive et ardente de l'association réalise chaque année un nombre impressionnant d'accueil du public et de travaux pour l'avancement vers la postérité. Souvent de fidèles bénévoles les soutiennent par l'apport de leurs aides si précieuses. Ces fidèles amis se reconnaîtrons et nous les remercions de tout ce qu'ils ou elles donnent à l'association.

En 2017 encore et toujours nous aurons besoin de bénévoles pour la réalisation des travaux planifiés. Aussi, si vous êtes motivés par l'envie de nous aider, prenez contact avec un membre du comité ou laissez nous un message à l'adresse mail : aappma.hind.lim@gmail.com ou un commentaire sur le site www.aappma-hindisheim-limersheim.fr. Nous avons à notre disposition des outils numériques utilisons les pour communiquer ou nous laisser vos commentaires ou suggestions.

De jeunes pêcheurs sont venu spontanément sur nos chantiers nature, ils ont apporté la fraîcheur de leur motivation et l'espoir aux aînés que la volonté de sauvegarde du patrimoine piscicole n'est pas seulement une affaire de volonté mais un enjeu pour le futur. Quand beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts, l'association aura fait un grand pas en avant et ainsi dans deux ans nous éditerons le 2e bulletin d'information. En attendant cette page vous sera transmise chaque année avec les nouvelles et bonnes annonces sur la vie de notre association de pêche.

Nous saluons également tous ceux qui surveillent nos initiatives d'un oeil critique et avec les bras croisés. Le comité vous remercie de contribuer à la bonne ambiance qui règne au sein de notre association.

LES ADRESSES UTILES

President : Joseph Fender tél 03.88.25.76.80 - 06.89.60.93.65

joseph.fender@wanadoo.fr

Secrétaire: Gilles Zaegel 06 82 01 34 07

Trésorier : Etienne Schneider 03.88.68.53.13. – 06.78.65.35.81

etienne.schneider@wanadoo.fr

Locations : Emile Leo - 13, rue des Alouettes

67150 Hindisheim

03 88 64 04 13 - 06 52 64 74 21

Garde-pêche : Laurent Beyhurst 03.88.64.32.62. - 06.82.10.22.53

Ecole de pêche :

Thomas REIBEL 06.83.98.97.40 Mail: mathos_67150@hotmail.fr

Jean ORTLIEB 06.21.45.32.85 Mail: NEFI_du_67@hotmail.fr Pierre SCHAAL 06.86.97.72.33

Mail: annie.wolff0224@orange.fr Pierre LETTLER 06.73.73.91.17 Mail: pierrelettler@yahoo.fr

Réservations repas :

Joseph Fender tél 03.88.25.76.80 - 06.89.60.93.65

Etienne Schneider 03.88.68.53.13. – 06.78.65.35.81

Réservations pour les concours :

Matthieu Kuntzmann 03.88.64.26.38. – 06.82.11.18.83

Laurent Beyhurst 03.89.96.17.16. - 06.82.10.22.53

Association : affiliée à la fédération du bas-rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique adhérente au comité technique de gestion piscicole du bassin ehn - andlau - scheer agréée par arrêté du ministre de l'agriculture du 2 juin 1947 n° 162 ad 15 inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de erstein au volume ii folio 14 sous n° 6 - SIREN 530 023 126 - SIRET 530 023 126 00010 - Code APE 9499 Z - Code juridique 9260 droit local Bas-Rhin